



**UNARM**  
UNION NATIONALE DES ASSISTANTS DE RÉGULATION MÉDICALE

### **FLASH INFO**

Marseille, le 16/09/2019

L'association professionnelle a effectivement participé à la réunion du 12 septembre 2019 ayant pour objet :  
*Réunion de présentation d'une mesure en faveur des assistants de régulation médicale (ARM)*

Nous avons pris connaissance de la mesure corrective, qui soulève, et nous l'avons énoncé, plusieurs questionnements :

- c'est une prime et non une revalorisation de la rémunération de base des ARM
- la conditionner à la certification à échéance du 01/01/2027 peut se justifier, mais les personnels en poste doivent la percevoir sans une telle démarche puisqu'elle atteste de la présence permanente dans un service d'urgence (SAMU)
- comme toute prime son intégration en retraite complémentaire est résiduelle

L'association professionnelle demande :

- que l'indemnité forfaitaire de risque soit attribuée aux personnels en poste d'ARM dans un CRRRA sans condition comme c'est le cas pour les catégories prévues à l'article 1 du Décret n° 2019-680 du 28 juin 2019 en le modifiant par l'ajout du (1° La régulation des appels adressés au service d'aide médicale urgente mentionné à l'article L. 6112-5) de l'article R6123-1 du code de la santé publique,
- des recrutements suffisants pour assurer la qualité de service en adéquation avec les recommandations de nos sociétés savantes
- que la certification professionnelle soit inscrite au RNCP au niveau III
- à ce que les ARM soient en filière soins, avec une grille de salaire en adéquation avec leurs missions,
- la suppression des quotas pour l'accès aux grades supérieur,
- la création d'un corps spécifique avec quatre grades ARM – ARM tuteur de formation – ARM superviseur – ARM manager (cadre)

L'association professionnelle sollicite d'être reçue car comme vous le savez plus de 40 SAMU sont en grève avec pour revendication l'ensemble de ces points.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous restons à votre disposition

Le secrétaire général